

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/08/2024 au 31/08/2024

N° Cesu employeur : Z3611920490001
MONSIEUR VINCENT JARNAGE
45B CHE DE GRAYAN
33123 LE VERDON SUR MER

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	226,39 x 2,900 % = 6,56	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	226,39 x 6,800 % = 15,39	
MALADIE		230,42 x 13,000 % = 29,95
VIEILLESSE	230,42 x 7,300 % = 16,82	230,42 x 10,570 % = 24,35
ALLOC. FAMILIALES		230,42 x 5,250 % = 12,10
ACCIDENT DU TRAVAIL		230,42 x 2,100 % = 4,84
FNAL		230,42 x 0,100 % = 0,23
CFP		230,42 x 0,850 % = 1,96
CSA		230,42 x 0,300 % = 0,69
CDS		230,42 x 0,016 % = 0,04
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	230,42 x 4,010 % = 9,24	230,42 x 6,010 % = 13,85
IRCEM PREVOYANCE	230,42 x 1,040 % = 2,40	230,42 x 2,450 % = 5,65
POLE EMPLOI		230,42 x 4,050 % = 9,33
TOTAL DES COTISATIONS	50,41	102,99

Montant net social : **180,00 €**
Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus) : **186,56 €**

Net à payer avant impôt sur le revenu:
180,00 €
Comprenant 10 % au titre des congés payés

Impôt sur le revenu	Base : 186,56 € Taux personnalisé / taux non personnalisé : 0,00 % Impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €	Net payé en euros : 180,00 € Date de paiement de la rémunération : 03/09/2024
---------------------	---	--

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 1019515 enregistrée le 29/08/2024

Nombre d'heures travaillées:	6	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	230,42 €
		Assiette des cotisations	:	230,42 €